



SIMON ASSOCIÉS
RESEAU SIMON AVOCATS

« Le Droit d'Entreprendre »

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13 septembre 2016

SIMON ASSOCIES crée son département droit de la santé

- Afin de satisfaire une demande croissante des entreprises du secteur économique de la santé, déjà très présent dans le secteur, notamment des cliniques, EHPAD et médico social, SIMON ASSOCIES accueille, en qualité d'associé, Catherine TAMBURINI-BONNEFOY, qui vient créer avec son équipe le département santé.
- Au fait des difficultés croissantes que rencontrent ces différents acteurs et des enjeux de protection, SIMON ASSOCIES souhaite apporter une offre personnalisée et innovante aux besoins du secteur.

A PROPOS DE SIMON ASSOCIES

Fondé en 1992, **Simon Associés** est un cabinet d'avocats d'affaires ayant son siège à Paris et des bureaux secondaires à Lyon, Nantes, Montpellier, Fort-de-France, Pointe à Pitre et Grenoble. Afin de soutenir la croissance de ses clients (PME et ETI, mais aussi grands comptes), il a également organisé dans l'Hexagone un réseau de cabinets affiliés baptisé **Simon Avocats**, déployé aujourd'hui à Bordeaux, Chambéry, Le Havre, Clermont-Ferrand, Poitiers, Rouen, Strasbourg et Toulouse. A l'étranger, le cabinet s'appuie sur un réseau organisé autour de conventions transnationales conclues avec des confrères en Chine, en Indonésie, en Corée du Sud, aux Etats-Unis, au Brésil, au Luxembourg, en Belgique, à Chypre, au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Cameroun, en République Démocratique du Congo, en Tunisie, en Algérie et au Maroc.

Au service des entreprises, des dirigeants et de leur activité, Simon Associés compte aujourd'hui en France plus d'une cinquantaine d'avocats, dont 19 associés. Il rassemble plus d'une centaine de professionnels avec le réseau national Simon Avocats.

Simon Associés intervient en conseil comme en contentieux notamment dans les domaines suivants : Fusion Acquisition Cession, Fiscalité, Entreprises en difficulté, Franchise & Distribution Concurrence Consommation, Affaires Internationales, Contentieux Médiation Arbitrage, Immobilier commercial, professionnel et d'habitation, Construction et Urbanisme, Social & RH, Assurances, Technologies de l'information et Propriété intellectuelle.

simonassociés.com

lettredesreseaux.com

simonavocats.com

simoninternational.com

Simon Associés

Réseau Simon Avocats

Catherine TAMBURINI-BONNEFOY prend la direction du département santé et entend mettre à la disposition des clients publics et privés du cabinet SIMON ASSOCIES son expérience du contentieux et du conseil. Avocat expérimenté, Catherine TAMBURINI-BONNEFOY permettra aux établissements publics, comme aux établissements privés, et aux laboratoires, de répondre aux exigences des assurés et clients en leur apportant un conseil juridique personnalisé, notamment en matière de responsabilité, d'actions de formations et de prévention des risques.

Titulaire d'un DEA en philosophie du droit, option santé publique (Paris II) et d'un DEA d'éthique médicale et santé (Hôpital Necker), Catherine TAMBURINI-BONNEFOY a prêté serment en 1998. Ses collaborations au sein de Huglo Lepage, Bartfeld et associés, et enfin Carakters (associée, 2014-2016), ont permis à Catherine TAMBURINI-BONNEFOY de développer sa pratique dans le domaine de la responsabilité médicale et d'acquérir une expertise en matière de conseil et contentieux auprès des établissements de santé (contrats d'exercice avec les praticiens, avec les prestataires, contrats de prestation, gestion des relations des établissements avec les praticiens...).

Véritable atout pour cette nouvelle pratique du cabinet **SIMON ASSOCIES**, Catherine TAMBURINI-BONNEFOY sera en charge du développement de la responsabilité médicale et d'une offre complète auprès des établissements de santé rencontrant des besoins dans d'autres domaines que la santé. « *Aujourd'hui mes clients ont un besoin croissant de prestations juridiques complémentaires aux miennes – social, immobilier, fiscal, mutations numériques - et leurs problématiques sont d'ordre national et international. SIMON ASSOCIES est un cabinet pluridisciplinaire implanté dans de nombreuses régions, tourné vers l'international, développant la transversalité dans chaque dossier et désireux de parfaire son offre de services sur les nouveaux enjeux juridiques que nos clients rencontrent...valeurs que je partage.* »
déclare l'associé Catherine TAMBURINI-BONNEFOY.

« *Sa connaissance solide du secteur de la santé, son savoir-faire en matière de droit médical et pharmaceutique, sa connaissance et son expertise technique de la responsabilité médicale, font de Catherine TAMBURINI-BONNEFOY une très bonne interlocutrice pour notre clientèle composée d'acteurs du secteur de la santé (maison de retraite, cliniques, hôpitaux, assurances...).* », affirment Jean-Charles et François-Luc SIMON, associé-gérants de SIMON ASSOCIES.

Contact média : Stéphanie Chane-Wai – Juricommunication
01 45 00 66 05 - s.chanewai@juricommunication.com